

République Française - Département d'Indre-et-Loire

COMMUNE de VERNOU-sur-BRENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 MARS 2022**

**Convocation adressée aux Conseillers  
par courrier le :**

22 mars 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le 22 mars 2022 par Madame le Maire, Mme DEVALLEE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

**Effectif légal du Conseil : 23**

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice :**

**Nombre de Conseillers :**

Mme DEVALLEE Pascale, Mme FERRAND Claude, M. LEBREC Michel (absent à cette délibération), Mme GOURON Claude, M. MAZET Franck, Mme COMMUNAL Renée, M. FROGER David, M. CHAMPION Pierre, M. ROBIN Xavier, Mme DUBRAY Françoise, Mme HENNEQUET-ANTIER Christelle, Mme LABREVOIT Sandrine, M. LESAGE Mathieu, M. BONZON Sébastien, M. LANDAIS Romain, M. DEVALLEE Victorien.

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 20

**Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :**

M. TARBE de SAINT-HARDOUIN Patrice donne pouvoir à M. DEVALLEE Victorien  
M. SIMONIN Denis donne pouvoir à Mme DEVALLEE Pascale  
Mme BONZON Marie-Claude donne pouvoir à Mme GOURON Claude  
Mme PELLUAU Carole donne pouvoir à M. LESAGE Mathieu  
Mme CHASLE Sophie donne pouvoir à Mme DUBRAY Françoise  
Mme DELALEUF Marie donne pouvoir à M. LEBREC Michel

**Résultats du vote :**

Voix « POUR » : 20

Voix « CONTRE » : 0

Abstentions / blancs : 0

**Etaient absents excusés : Néant**

**Etaient absents non excusés :**

Mme MERCIER Céline

Transmission en Préf. , le  
Publié, affiché, notifié, le

Mme Claude GOURON a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Le Maire,

**DELIBERATION N° 06 / 2022**

**SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :  
ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDE**



Monsieur Franck MAZET expose que, pour permettre des économies d'échelles et la mutualisation des procédures de passation des marchés, les communes de Vernou-sur-Brenne, Chançay et Reugny souhaitent créer un groupement de commandes en application de l'article L.2113-6 du code de la commande publique.

Ce groupement de commandes doit permettre aux communes de Vernou-sur-Brenne et Chançay de réaliser leur diagnostic et leur schéma directeur d'assainissement collectif, et à la commune de Reugny de réaliser un complément d'étude sur le devenir de la filière boues de la station d'épuration.

Cette démarche conjointe nécessite la signature d'une convention entre les parties.

La convention proposée en annexe (voir annexe 1) a ainsi pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes.

Elle entre en vigueur, pour chacun des membres, à partir de la date de signature de la convention par le dernier de ses membres et prendra fin à l'attribution des marchés.

La commune de Vernou-sur-Brenne est désignée coordonnateur du groupement.

A ce titre, elle sera chargée de la gestion de la procédure de consultation dans le respect de la réglementation relative aux marchés publics, avec l'appui de l'ADAC37 et du SATESE.

Par ailleurs, il y a lieu de constituer une commission ad hoc du groupement de commandes, laquelle sera compétente pour l'attribution des marchés passés dans le cadre dudit groupement.

La commission ad hoc est une commission d'élus spécifiquement créée pour le présent groupement de commandes sur la base d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par membre.

Ainsi, pour représenter la commune de Vernou-sur-Brenne au sein de la commission ad hoc du groupement de commandes, il est proposé de désigner :

- Mme Pascale DEBALLÉE, Maire, comme membre titulaire de la commission ad hoc du groupement.
- M. Franck MAZET comme membre suppléant de la commission ad hoc du groupement,

**En conséquence, Monsieur LEBREC s'étant absenté de la séance et n'ayant pas participé au vote, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix POUR :**

- **autorise** l'adhésion de la commune de Vernou-sur-Brenne au groupement de commandes ;
- **accepte** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ;
- **accepte** la composition de la commission ad hoc du groupement de commandes telle que proposée ;
- **autorise** Madame le Maire à signer la convention de groupement de commandes et le marché à intervenir ainsi que ses éventuels avenants.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**



**Madame le Maire,  
Pascale DEBALLÉE**